



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL  
VOTATIONS FEDERALES DU  
22 SEPTEMBRE 2013**

---

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 21 et 22 septembre 2013 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

**L'initiative populaire du 5 janvier 2012 « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »**

**La loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)**

**La modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr)**

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

**1. Samedi 21 septembre 2013**

- de 10H00 à 12H00
- de 17H00 à 19H00

**2. Dimanche 22 septembre 2013**

- de 10H00 à 12H00

**Possibilités de vote**

**1. Au bureau de vote**

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoairs.

## **2. Par correspondance**

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 16 septembre 2013, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 19 août 2013